



L'olivier Assurance | Service Client TSA 95000 59071 Roubaix Cedex 1

♦ 01 84 022 022

☑ client@lolivier.fr

VALENTIN BRIEZ6 RUE DE CATALOGNE
66450 POLLESTRES

L'olivier Assurance | Dispositions Particulières

LE CONTRAT			
Numéro de contrat	1080634791	Numéro client	0764999993
Date d'effet du contrat		Le 07/05/2021 00:01:00	
Durée du contrat		1 an avec tacite reconduction	
Échéance anniversaire		07/05	

LE VÉHICULE		
Le véhicule	BMW 320 D PACK 7 CV	
Immatriculation du véhicule	AV-710-FV	
Date de première mise en circulation	11/1999	
Date d'achat	06/2010	
Titulaire de la carte grise	Le conducteur principal	
Véhicule déjà assuré	Non, depuis moins de 2 jours	
Lieu et mode de stationnement habituel la nuit	66450 POLLESTRES, box / garage fermé	
Lieu de stationnement habituel en journée		
Usage du véhicule	Loisirs exclusivement	
Kilométrage annuel approximatif	10000 Km	

LE CONDUCTEUR PRINCIPAL

INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom	VALENTIN	Nom	BRIEZ
Sexe	Un homme	Date de naissance	14/08/2000
Permis en cours		Obtenu en 02/2019	
Coefficient de Bonus Malus		0,95	
Antécédents d'assurance		Oui, comme conducteur principal	
Résiliation au cours des 36 derniers mois		Non	
Statut professionnel		Etudiant (Étudiant / Apprenti / Stagiaire)	
Statut marital		Célibataire	



Conformément aux articles 12 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : dpo@lolivier.fr. Pour en savoir plus sur vos droits vous pouvez consulter notre Politique d'confidentialité sur notre site internet.

Enfants à charge		Pas d'enfants à charge	
Usage d'un autre véhicule		Oui	
Propriétaire de votre logement		Non	
ADRESSE DU CONDUCTEUR PRINCIPAL			
Prénom	VALENTIN	Nom	BRIEZ
Numéro de téléphone		0610113159	
Adresse électronique		val66450@gmail.com	
Adresse du conducteur principal		6 RUE DE CATALOGNE 66450 POLLESTRES	

ANTÉCÉDENTS SINISTRES DU CONDUCTEUR PRINCIPAL		
Le conducteur principal n'a déclaré aucun sinistre au cours des 36 derniers mois		
ANTÉCÉDENTS PERMIS		
Suspension ou annulation de permis au cours des 60 derniers mois	Jamais	
Perte de points de permis au cours des 36 derniers mois		
ALCOOLÉMIE		
Le conducteur principal a déclaré au cours des 60 derniers mois	N'avoir jamais été contrôlé positif lors d'un contrôle d'alcoolémie	
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE		
Le conducteur principal a déjà été assuré	Oui, comme conducteur principal, depuis deux ans	

LES CONDUCTEURS SECONDAIRES

Le souscripteur n'a pas déclaré de conducteurs secondaires pour ce véhicule

RÉCAPITULATIF DES GARANTIES			
GARANTIES	ARTICLE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES
Votre formule Tiers Essentiel			
Défense pénale et Recours suite à accident	Article 5	5 000,00 €	Sans franchise
Garantie personnelle du conducteur	Article 13	100 000,00 €	Sans franchise : intervention au-delà d'une incapacité de 10%
Responsabilité civile obligatoire	Article 4	Dommages corporels : Illimité Dommages matériels : 50 000 000,00 €	Sans franchise
Assistance	Article 14	/	Prise en charge à partir de 50km du domicile en cas de panne et dès le 1er mètre en cas d'accident

Offre Bonus Franchise



Conformément aux articles 12 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : dpo@lolivier.fr. Pour en savoir plus sur vos droits vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité sur notre site internet.

Lorsque vous souscrivez un contrat d'assurance auto chez L'olivier, vous bénéficiez de notre avantage Bonus Franchise : pour vous récompenser de votre fidélité, à chaque renouvellement de votre contrat, nous pouvons diminuer le montant de vos franchises selon le barème suivant : -15% la première année, -30% la deuxième année, et -50% à partir de la troisième année (le pourcentage est toujours appliqué sur la franchise de base).

Le Bonus Franchise concerne l'ensemble des assurés n'ayant eu ni sinistre responsable ni défaut de paiement durant la période de référence précédant le renouvellement et s'applique à tous les renouvellements à partir du 01/01/2016. Il s'applique aux franchises des garanties vol, incendie, tempête, forces de la nature, attentats, actes terroristes et dommages tous accidents. En revanche, il ne concerne pas les franchises bris de glace, catastrophe naturelle ou technologique, et prêt de volant.

Le détail de l'offre Bonus Franchise est disponible à l'adresse suivante : www.lolivier.fr/bonus-franchise

VOTRE COTISATION D'ASSURANCE Sur la base de vos déclarations, la cotisation annuelle TTC est fixée à : 571,94 € MONTANT NET TAXES ET FRAIS MONTANT TOTAL 439,65 € 132.29 € 571,94 €

Vous avez choisi de régler votre prime d'assurance par prelèvement mensuel.

Le règlement de votre prime se fera en **10 échéances** de **44,62 €** (la première mensualité sera de 45,01 €). Vous serez prélevé tous les 04 du mois.

VOS DÉCLARATIONS

Le souscripteur déclare et reconnait :

- > Avoir pris connaissance des Dispositions Générales AUTOMOBILE (référence n°LOA014)
- > Avoir renseigné une adresse mail correcte et accepter la réception de messages sous forme de recommandé électronique.
- > Que le propriétaire du véhicule n'est pas une personne morale, sauf si c'est une société de crédit ou de leasing et que le nom du conducteur principal, de son conjoint ou un de ses ascendants figure sur la carte grise
- > Que le conducteur principal n'a pas fait l'objet d'une résiliation ou d'annulation de contrat d'assurance automobile pour fausse déclaration intentionnelle au cours des 36 derniers mois
- > Que le conducteur principal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour conduite sous l'emprise d'un produit stupéfiant ou d'une droque, non prescrit par une autorité médicale compétente au cours des 60 derniers mois
- > Que le conducteur principal n'a fait l'objet d'aucune sanction pénale pour délit de fuite ou refus d'obtempérer au cours des 60 derniers mois
- > Donner mandat au conducteur principal afin d'effectuer, par voie d'avenant, toute modification contractuelle sur la situation du véhicule. Il est informé que ces modifications peuvent entraîner des frais et des modifications tarifaires sur le contrat d'assurance dont il prend la responsabilité du paiement
- > Que le véhicule ne tractera pas de remorque dont le poids total à charge dépasse 750kg
- > Que tous les conducteur désignés au contrat sont titulaires du permis B français ou d'un permis issu d'un pays de l'EEE, en cours de valididté (ni suspendu, ni périmé, ni retiré). Si l'un de ces permis de conduire est temporaire, il sera valide pour plus d'un an à partir de la date d'effet du présent contrat
- > Que le véhicule garanti et possédé avant la souscription du contrat n'a pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois précédemment à la prise d'effet du contrat
- > Que le véhicule n'a pas subi de transformation notable au sens de l'article R.321-16 du code de la route (exemples : modification du boitier électronique, augmentation de la cylindrée, turbocompresseur, abaissement des suspensions, etc.) ou une transformation susceptible de modifier les caractéristiques indiquées sur le certificat d'immatriculation (exemple : nombre de places)

LES CLAUSES APPLICABLES AU CONTRAT

Clause 1 : Franchise permis récent et conducteurs à circonstances aggravantes

Si lors de la survenance d'un sinistre, responsable ou non, le véhicule assuré est conduit par une personne titulaire du permis de conduire depuis moins de trois ans ou par un conducteur à circonstances aggravantes (cas définis par l'article A 335-9.2 du Code des assurances) non désigné aux Dispositions Particulières il sera fait application d'une franchise supplémentaire de 1 000,00 €. Cette franchise s'applique quelles que soient les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue aux Dispositions Particulières pour ces garanties (notamment la franchise liée à la clause Conduite exclusive de 600,00 €).

Clause 2: Conduite exclusive



informément aux articles 12 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité au illement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : dpo@lolivier.fr. Pour en savoir plus sur vos droits vous pouvez consulter notre Politique de nfidentialité sur notre site internet.

L'olivier Assurance est une marque de Admiral Intermediary Services SA. AIS SA est enregistrée auprès de l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro AJ-0213 et est domiciliée en France au 10 rue de l'Abbé Stahl, Parc République, 59700 Marcq-en-Barceul. Admiral Intermediary Services, société espagnole ayant pour activité l'intermédiation en opérations d'assurance enregistrée au registre du commerce espagnol sous le numéro A90354911 et régulée par la DGSFP (Direccion General de Seguros y Fondos de Pensiones). AIS SA est

Si lors de la survenance d'un sinistre, le véhicule assuré est conduit par un autre conducteur que celui désigné aux Dispositions Particulières il sera fait application d'une franchise de 600,00 €. Cette franchise est proportionnelle à la responsabilité du sinistre, s'applique quelles que soient les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue aux Dispositions Particulières pour ces garanties.

FRAIS DE GESTION ET DE RÉSILIATION		
Frais de gestion	Frais	
Etablissement d'un avenant à l'initiative du souscripteur ou de la Compagnie	15 €	
Frais de résiliation	Frais	
Résiliation hors échéance à l'initiative du souscripteur ou de la Compagnie	0 €	

VOS ENGAGEMENTS EN TANT QUE SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur s'engage à faire parvenir à L'olivier Assurance dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de souscription :

- > un exemplaire des présentes Dispositions Particulières signé par ses soins
- > une copie recto-verso de la carte grise du présent véhicule
- > la copie recto-verso du permis de conduire du conducteur dénommé aux Dispositions Particulières
- > le(s) relevé(s) d'information du conducteur principal justifiant de ses antécédents d'assurances déclarés sur les 24 derniers mois
- > le mandat SEPA daté et signé

LA COMPOSITION DU CONTRAT

Outre les présentes Dispositions Particulières, votre contrat se compose des documents suivants :

> Les DISPOSITIONS GENERALES AUTOMOBILE : référence n°LOA014

Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire de chacun des documents constitutifs du contrat, et il en accepte le contenu sans restriction ni réserve.

LE SOUSCRIPTEUR RECONNAIT ÊTRE INFORMÉ QUE

- 1. Toutes les réponses et déclarations reprises aux présentes Dispositions Particulières pour permettre à l'Assureur de se faire une juste appréciation des risques sont sincères et à sa connaissance exactes. Il reconnaît qu'il a été porté à sa connaissance que toute réticence et toute déclaration inexacte sont soumises, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.
- 2. En application de l'article L211-5-1, nous portons à votre connaissance que vous avez le droit de recourir au réparateur professionnel de votre choix et ce pour le dommage garanti par le contrat.
- 3. En l'absence de réception de l'intégralité des justificatifs mentionnés ci-dessus avant la date de fin de validité de la carte verte temporaire envoyée à la souscription, L'olivier Assurance se réserve le droit de résilier le contrat. Dans ce cas, l'acompte versé lors de la souscription restera acquis à la compagnie. Le souscripteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de celui-ci, même partiellement (prorata).

4.

En application des articles 12 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), le souscripteur dispose de droits en tant que personne concernée, notamment d'accès, et de rectification des données à caractère personnel le concernant et qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

Fait le 06/05/2021

Le souscripteur

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Pour la Compagnie





nformément aux articles 12 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité au tement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : dpo@lolivier.fr. Pour en savoir plus sur vos droits vous pouvez consulter notre Politique de

L'olivier Assurance est une marque de Admiral Intermediary Services SA. AIS SA est enregistrée auprès de l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro AJ-0213 et est domiciliée en France au 10 rue de l'Abbé Stahl, Parc République, 59700 Marcq-en-Barceul. Admiral Intermediary Services, société espagnole ayant pour activité l'intermédiation en opérations d'assurance enregistrée au registre du commerce espagnol sous le numéro A90354911 et régulée par la DGSFP (Direccion General de Seguros y Fondos de Pensiones). AIS SA est